



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
22 novembre 2017
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2018
22-26 janvier 2018, New York
Point 2 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme de pays pour le Burkina Faso
(2018-2020)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Considérations générales	2
II. Priorités du programme et partenariats	5
III. Administration du programme et gestion des risques	8
IV. Suivi et évaluation	10
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Burkina Faso (2018-2020)	11

* Nouveau tirage pour raisons techniques (11 janvier 2018).



I. Considérations générales

1. Entre octobre 2014 et décembre 2015, le Burkina Faso a connu une des périodes les plus mouvementées depuis son indépendance. Le départ du Président Blaise Compaoré en janvier 2016, après 27 ans au pouvoir, a débouché sur l'établissement d'un régime de transition, la tenue d'élections présidentielles et législatives pacifiques et une nouvelle ère pour les citoyens. Tous ces changements ont généré un optimisme certain mais également de grandes attentes au sein de la population pour que le nouveau Gouvernement honore immédiatement les engagements pris durant la transition, qui reflètent le nouveau contrat social et rétablissent la confiance. Les principaux engagements sont liés à la réforme et au renouveau du système de justice¹, à la réconciliation et à l'union nationale, et à l'application effective des mesures pour la transparence et la lutte contre la corruption. En outre, la société civile très active et la jeunesse pleine d'espoir du Burkina Faso, félicitées pour leur engagement constructif durant la période de transition, mettent en place des mécanismes et des outils pour la poursuite de la participation des citoyens et l'obligation de rendre des comptes. Ces grandes attentes exigent des approches participatives et non exclusives de gouvernance reposant sur la primauté du droit et sont reflétées dans le slogan populaire « plus rien ne sera comme avant ».

2. En 2017, le Burkina Faso comptait quelque 19,6 millions d'habitants² et devrait en dénombrier 21,5 millions d'ici à 2020. Plus de 40 % de la population vit dans la pauvreté³. Le rapport sur la coopération au développement de 2013-2014 a révélé un faible taux d'exécution des projets pour la période précédant le soulèvement populaire. Le Gouvernement a mis en œuvre 69 % des projets tandis que les partenaires de développement en ont exécuté moins de 60 %. Cette tendance a été confirmée par le rapport à mi-parcours de 2017 du Plan national de développement économique et social (PNDES), qui montre un taux d'exécution financière de seulement 21,3 %. Ce retard de mise en œuvre exerce une pression supplémentaire sur une administration qui doit tenir le rythme face à l'augmentation des attentes du public.

3. Depuis 2014, le Burkina Faso, membre du Groupe de cinq pays du Sahel, a été frappé par de multiples attentats terroristes menés par des groupes extrémistes. La plupart ont eu lieu dans les régions du Nord et du Sahel et dans les zones limitrophes du Mali et du Niger ; quelques-uns ont eu lieu dans la capitale. Ces attentats démontrent la vulnérabilité du Burkina Faso face aux effets de la crise malienne et illustrent le besoin : i) de revoir immédiatement la stratégie en matière de sécurité pour mieux préparer le secteur à ces nouvelles menaces ; ii) d'apporter aux professionnels de la sécurité de nouvelles connaissances et une formation qui correspondent à l'évolution du contexte ; iii) de veiller à ce que la gouvernance dans ce secteur soit compatible avec les principes d'efficacité et de contrôle démocratique tels qu'adoptés par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies. La situation nécessite un renforcement de la présence de l'État, y compris par la fourniture immédiate de services sociaux de base aux communautés frontalières, qui ont historiquement les niveaux de développement humain les plus faibles, afin de prévenir et d'atténuer le risque que les jeunes soient exposés à l'extrémisme religieux. En mars 2016, une évaluation a été menée par l'ONU, le Gouvernement burkinabé et les partenaires de développement dans les provinces touchées par les attentats. Cette

¹ Pacte national pour le renouveau de la justice, afin de promouvoir l'état de droit et de lutter contre l'impunité, signé le 28 mars 2015.

² Accessible en ligne à l'adresse : www.insd.bf/.

³ Enquête multisectorielle continue (EMC) 2014.

évaluation a recommandé que des mesures soient prises pour promouvoir la cohésion sociale entre les populations locales et les réfugiés originaires du Mali, et a également recommandé des mesures concernant les compagnies minières qui négligent leurs responsabilités sociales face aux populations locales.

4. En dépit des efforts déployés par les autorités et d'un environnement législatif propice à l'autonomisation des femmes, les normes socioculturelles renforcent les inégalités entre les sexes et orientent les décisions d'investissement en faveur des hommes. Les femmes représentent 52 % de la population⁴ mais seulement 24,2 % de la population active dans le secteur public et dans le secteur privé formel⁵. Le pays était classé 123^e sur 144 pays dans l'Indice mondial des disparités entre hommes et femmes de 2016. L'absence d'instruments et de mesures propres à encourager l'application de la loi sur l'égalité des sexes préserve le statu quo.

5. Selon les estimations du PNDES 2016-2020, environ 20 % de la population souffre d'insécurité alimentaire. Des pratiques agricoles surannées (par exemple le défrichage, l'utilisation d'engrais et de pesticides, les feux de brousse) contribuent à l'érosion des sols et à l'appauvrissement des ressources en eau. Les conditions socioéconomiques de près de 70 % de la population du pays, dont les moyens de subsistance dépendent de l'agriculture, font que les habitants se livrent à des pratiques de production non viables pour subvenir à leurs besoins et pour développer des activités génératrices de revenus. Des efforts collectifs et soutenus sont nécessaires pour généraliser les pratiques d'adaptation mises en place grâce au financement des partenaires bilatéraux, du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et du Fonds pour l'adaptation, ce qui aidera les habitants, en particulier les femmes et les jeunes, à devenir des bénéficiaires actifs des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux durables et à les diriger⁶.

6. La population du Burkina Faso est vulnérable à une triple menace : i) la concurrence pour l'occupation des sols et les conflits potentiels pour l'accès aux ressources naturelles ; ii) l'instabilité résultant de l'absence de possibilités d'emploi pour les jeunes ruraux ; iii) le risque de radicalisation provoqué par le fait que la population est privée de ses droits économiques et sociaux. L'accès limité à des services énergétiques modernes a entraîné des problèmes qui compromettent l'efficacité des politiques gouvernementales pour la gestion durable des ressources environnementales et des forêts, y compris pour la conservation de la biodiversité. Au niveau national, environ 18,8 % de la population a accès à l'électricité⁷. Ce chiffre n'est que de 3 % pour les populations rurales qui, en outre, n'ont pas accès à d'autres formes d'énergie modernes. Étant donné qu'il est attendu que les femmes et les jeunes filles recueillent des combustibles et effectuent les tâches qui nécessitent des sources d'énergie mécaniques/modernes, cela les tient à l'écart d'autres activités productives et des possibilités d'obtenir une éducation. L'accès à l'électricité et à des services énergétiques modernes provenant de sources durables est une priorité dans le PNDES. En conséquence, le Gouvernement, avec l'appui du PNUD et du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), a formulé un Programme d'appui au développement des économies locales (PADEL) pour lutter contre les inégalités et l'exclusion. Les objectifs du programme sont les suivants : i) améliorer l'accès des ménages pauvres et des communautés rurales aux services énergétiques modernes ; ii) accélérer le développement économique local ; iii) et assurer une protection sociale. Pour mettre en œuvre efficacement le programme, l'appui des capacités institutionnelles et des

⁴ Enquête démographique et de santé (EDS) 2010.

⁵ Institut national de la statistique et de la démographie, 2015.

⁶ Cela fait référence à la pratique visant à combiner la sylviculture et les pâturages d'animaux domestiques de manière durable.

⁷ PNDES (2016-2020).

mesures d'exécution accélérées sont nécessaires en raison de la demande et de l'insuffisance des capacités au niveau local.

7. Le Burkina Faso, parce qu'il est situé au centre de la région soudano-sahélienne, est sujet à des variations climatiques et exposé à des cycles récurrents de sécheresse et d'inondations. Les pires inondations jamais enregistrées remontent à 2009, et ont provoqué des dommages à hauteur de 102 millions de dollars des États-Unis tandis que 120 millions de dollars ont été nécessaires pour la reconstruction⁸. En dépit d'efforts conjoints de relèvement rapide, les populations touchées continuent de connaître des difficultés. Entre 2011 et 2016, le Burkina Faso a subi les conséquences des aléas climatiques causés par l'utilisation non viable des ressources environnementales. Selon le Secrétariat permanent du Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation (SP/CONASUR), entre mai 2012 et avril 2017, 264 177 personnes dans les 13 régions du pays ont été touchées par les inondations et les vents violents. Quatre-vingt-trois personnes ont été tuées, 384 blessées et 17 393 se sont retrouvées sans abri. Les femmes et les filles ont été plus sévèrement touchées par les crises, car elles doivent parcourir des distances plus longues pour puiser de l'eau. Cette situation a été exacerbée par la destruction de 485 toilettes dans les cinq régions les plus sinistrées au cours des cinq dernières années. Les femmes et les filles sont obligées d'avoir recours à des toilettes de fortune dans des lieux qui n'offrent aucune protection et aucune dignité. Il est impératif que les actions de prévention et de gestion des risques tiennent compte des aspects sexospécifiques. Les indices de gestion des risques INFORM 2016 et 2017⁹ montrent que la capacité de réaction des populations est relativement faible (6,2 sur 10) et que les risques immédiats sont liés à la sécurité et au climat, la région du Sahel étant la plus exposée à des risques multiples.

8. Une évaluation indépendante du cycle actuel¹⁰ montre que le PNUD bénéficie de la confiance des parties prenantes et partenaires principaux à tous les niveaux. Il s'agit notamment de la société civile, d'établissements universitaires, d'organisations religieuses ainsi que de groupes de jeunes et de femmes. L'évaluation a révélé que le PNUD a la capacité unique de réunir un large éventail de partenaires et a joué un rôle essentiel durant la période de transition et durant celle précédant les élections présidentielles. L'enquête du PNUD sur les partenariats de 2016 a confirmé que le Programme est reconnu pour : i) ses compétences et son expertise pour apporter des services consultatifs s'appuyant sur des données factuelles et adaptés au contexte, ainsi qu'un appui technique stratégique ; ii) sa contribution à la gouvernance et aux efforts de renforcement des capacités nationales ; iii) sa capacité unique pour faciliter les dialogues multipartites ouverts ; et iv) sa neutralité pour diriger les dialogues politiques de haut niveau.

9. Au niveau décentralisé et au niveau local, les évaluations du FEM ont montré que les projets élaborés et mis en œuvre avec l'appui du PNUD ont été utilisés pour extraire des données afin de façonner la conception du programme national sur les approches communautaires d'adaptation aux changements climatiques. En outre, l'intensification des initiatives énergétiques au niveau des villages par le biais de plateformes multifonctionnelles – qui ont profité aux femmes et aux jeunes filles en réduisant leur fardeau de tâches ménagères de 70 % (et la distance parcourue de 36,5 %) ¹¹ tout en augmentant leur revenu global – est perçue comme étant l'un des

⁸ Évaluation des besoins après une catastrophe, rapport final, par le Gouvernement du Burkina Faso, l'Organisation des Nations Unies et la Banque mondiale, avril 2010.

⁹ L'indice de gestion des risques est un projet collaboratif entre le Comité permanent interorganisations et la Commission européenne.

¹⁰ Évaluation des projets financés par le PNUD, mars 2017.

¹¹ Ibid.

programmes les plus réussis du pays. C'est l'une des raisons pour lesquelles le Gouvernement a décidé d'élargir l'accès aux services énergétiques.

10. Malgré des résultats positifs, certains échecs ont été constatés : les populations marginalisées n'ont pas pu être atteintes, et l'intégration systématique des considérations sexospécifiques et l'élaboration de plans d'urgence n'ont pas eu lieu. Cela s'explique par le fait que les indicateurs étaient mal définis et que l'amélioration de la performance institutionnelle est difficile à mesurer. Des recommandations spécifiques sur la résilience ont été faites au PNUD, exhortant l'organisation à collaborer avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme alimentaire mondial (PAM) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) en vue de donner la priorité aux investissements dans les approches au niveau local et à la participation active des communautés.

II. Priorités du programme et partenariats

11. L'objectif global du programme de pays est de contribuer à fonder une société ouverte, pacifique, résiliente face aux changements climatiques et sur la voie d'une croissance économique durable. Cet objectif s'aligne sur le PNDES 2016–2020, lui-même ancré dans le cadre des objectifs de développement durable (ODD) et l'Agenda 2063. Les priorités du programme sont alignées sur le principe de « ne laisser personne de côté », ainsi que sur l'urgence que constitue l'approfondissement du processus démocratique. Parmi les autres priorités figurent notamment l'accélération de la fourniture de services sociaux de base, l'élargissement des bénéfices du développement aux communautés marginalisées et l'amélioration de la résilience des communautés afin de prévenir, d'anticiper et d'atténuer les risques. Afin d'atteindre ces objectifs, il faudra d'abord augmenter les capacités des institutions en matière de développement et de responsabilité effective, tout en augmentant la portée des actions fructueuses du programme précédent, et accroître l'accès des populations rurales aux services énergétiques modernes. De telles mesures peuvent stimuler l'économie rurale et la participation du secteur privé, élargir les possibilités offertes aux femmes et empêcher l'utilisation non viable des ressources naturelles.

12. Le programme du Burkina Faso est exposé dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) pour 2018-2020. Il met l'accent sur les mesures à prendre pour obtenir les réalisations 1.1, 3.2 et 4.2. Le programme traite des défis spécifiques à la région du Sahel du Burkina Faso, et s'appuie sur la collaboration du système des Nations Unies et de nouveaux partenariats avec la Banque mondiale et la Banque islamique de développement pour obtenir les ressources nécessaires à la prévention. Le PNUAD appuie le Programme d'urgence pour le Sahel du Burkina Faso et s'aligne sur la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. Le PNUD contribuera à la « nouvelle méthode de travail » qui s'inscrit dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action » au Sahel en travaillant dans les domaines humanitaire-paix et sécurité-développement, ce qui implique de renforcer les partenariats avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) en matière de sécurité et de mesures de lutte contre la corruption dans les zones frontalières. Il appuiera les initiatives de coopération Sud-Sud dans les zones du Liptako Gourma et du Sahel.

13. Le PNUD utilisera sa position et ses compétences en matière de renforcement des capacités et de prescription de politiques pour appuyer les efforts du Burkina Faso dans trois domaines clefs interdépendants : i) l'efficacité institutionnelle, la primauté du droit, la cohésion sociale et la sécurité ; ii) la croissance sans exclusion, durable et génératrice d'emplois ; et iii) la résilience aux chocs climatiques. Il offrira des services consultatifs de politique en amont, notamment dans le cadre de la stratégie

d'intégration, d'accélération et d'appui aux politiques (MAPS) du système des Nations Unies pour le développement. Le PNUD aura recours à l'appui technique et à des outils et systèmes pour renforcer les capacités d'un certain nombre d'institutions (passation des marchés publics, coordination et suivi, contrôle et redevabilité, lutte contre la corruption), pour fournir des services d'appui à la mise en œuvre et pour faciliter la mise en place de plateformes de dialogue et d'une participation multipartite. Il s'emploiera à intégrer une perspective sexospécifique dans toutes ses actions en utilisant le label égalité des sexes pour inciter à des mesures positives et à l'intégration systématique de considérations sexospécifiques.

Efficacité institutionnelle, primauté du droit, cohésion sociale et sécurité

14. Cette composante du programme est indispensable pour aider le Gouvernement à tenir ses promesses et pour adopter une approche proactive en matière de prévention et d'atténuation des risques posés par certains facteurs qui pourraient compromettre le rythme des réformes ou alimenter le mécontentement social. Elle appuie le premier pilier du PNDES, dont l'objectif est la réforme des institutions et la modernisation de l'État, et elle est ancrée dans la stratégie de pérennisation de la paix et l'objectif 16 de développement durable.

15. S'appuyant sur les recommandations de la mission interinstitutions sur la pérennisation de la paix au Burkina Faso et du Point Focal Global pour la police, justice et les prisons, le PNUD mettra l'accent sur le renforcement des capacités opérationnelles pour une mise en œuvre effective des engagements pris durant la période de transition, en travaillant directement en faveur de l'état de droit et de la gouvernance dans le secteur de la sécurité. En parallèle, le PNUD appuiera la justice transitionnelle et les mesures de transparence et de responsabilité, et œuvrera en faveur de la cohésion sociale. Il redoublera ses efforts en matière d'aide juridictionnelle ; afin de garantir que les communautés aient un meilleur accès à la justice. Le PNUD fournira un appui technique au Haut Conseil pour la réconciliation et l'unité nationale, notamment des conseils sur les instruments de justice transitionnelle et sur la protection des familles. En outre, il dirigera les plateformes de dialogue ouvert avec la société civile, les associations de jeunes et de femmes et les dirigeants religieux. En ce qui concerne la gouvernance dans le secteur de la sécurité, le PNUD collaborera avec des organes étatiques et non étatiques pour renforcer les mécanismes de contrôle démocratique et citoyen, ce qui permet d'accroître la confiance dans les institutions. Conformément aux engagements exprimés par le Gouvernement, le PNUD appuiera la mise en œuvre de recommandations issues de l'Examen périodique universel pour garantir que l'environnement juridique permette et favorise le respect et l'application des droits socioéconomiques, politiques et culturels de toutes les populations marginalisées, notamment des personnes vivant avec le VIH.

16. S'appuyant sur son expertise et son mandat de renforcement des capacités, le PNUD appuiera les ministères et institutions chargés de la coordination et de la passation des marchés publics avec des outils et systèmes transparents, afin de lutter contre les inquiétudes liées à la corruption et de fournir des biens et des services. Le PNUD s'appuiera sur la volonté politique du Gouvernement et sur une culture bien établie de collaboration avec la société civile, les jeunes, les médias et les établissements universitaires en vue de renforcer les capacités et la responsabilité effective des organismes d'État luttant contre la corruption, des organes de contrôle, des médias et des organisations de la société civile. Les médias et les membres de la société civile seront invités à sensibiliser la population, à se mobiliser et à mettre en évidence les questions essentielles liées à l'inclusion et à l'état de droit.

17. Le PNUD fournira une plateforme pour canaliser l'appui du système des Nations Unies pour les organisations non résidentes vers le Programme d'urgence pour le Sahel et les communautés frontalières. Il facilitera la coopération Sud-Sud sur la réconciliation nationale et la justice transitionnelle, grâce à ses expériences au Togo, en Tunisie et en Côte d'Ivoire. Dans le cadre de l'initiative de pérennisation de la paix, le PNUD renforcera les partenariats existants avec l'Union européenne, le Gouvernement du Japon et avec les partenaires bilatéraux, notamment les gouvernements du Danemark, de la Suède, de l'Autriche et du Canada. Au sein du système des Nations Unies, le PNUD utilisera l'initiative de renforcement de la cohérence et de l'intégration des actions des Nations Unies pour renforcer les relations avec le Département des affaires économiques et sociales sur le thème de la jeunesse, avec le Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix. Afin de préparer le Burkina Faso à la soumission de rapports volontaires, le PNUD évaluera de quelle manière le pays peut tirer parti de l'Alliance mondiale sur l'ODD-16.

Croissance sans exclusion et durable, travail décent et sécurité alimentaire

18. Ce pilier contribue aux objectifs de développement durable n^{os} 1, 5, 7, 8, 10, 12 et 13. Les dimensions liées à la gouvernance, à la sécurité et à la cohésion sociale du pilier précédent seront intégrées aux efforts déployés par le PNUD pour améliorer les moyens d'existence (en particulier pour les jeunes) et augmenter la croissance et la sécurité alimentaire. Cela appuie la stratégie du Gouvernement qui consiste à éradiquer la pauvreté multidimensionnelle et les inégalités et à garantir une trajectoire de croissance durable et sans exclusion. Les actions porteront sur l'appui aux politiques à l'aide de l'approche MAPS afin d'intensifier les travaux déjà engagés sur les objectifs de développement durable en aidant le Gouvernement à recenser les secteurs à fort potentiel et à aligner la mise en œuvre du PNDES sur certains indicateurs prioritaires. Ensuite, le PNUD fournira des services d'appui pour l'exécution des programmes déjà approuvés pour lutter contre la pauvreté multidimensionnelle. Cet appui fait partie de la mise en œuvre du PADEL que le PNUD soutiendra en élargissant l'accès aux services énergétiques afin de parvenir à une croissance sans exclusion et durable dans l'ensemble du pays. Ces efforts reposeront sur des modèles fructueux d'initiatives énergétiques et de plateformes multifonctionnelles mises en œuvre au niveau des villages. Un meilleur accès à l'énergie devrait contribuer à renforcer l'efficacité des politiques gouvernementales pour la gestion durable des ressources environnementales et des forêts, y compris pour la conservation de la biodiversité. En outre, le PNUD mettra en œuvre à plus grande échelle les pratiques d'adaptation au niveau communautaire dans les régions de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Nord, du Centre-Sud et du Centre-Ouest, et utilisera les technologies pour promouvoir des méthodes de production agro-sylvo-pastorales durables, préserver la biodiversité et créer des possibilités d'emploi pour les femmes et les jeunes (conformément à l'engagement du gouvernement sur l'initiative « 3S »)¹². Mettre l'accent sur les communautés frontalières devrait véritablement stimuler l'emploi des jeunes dans les zones rurales et prévenir la radicalisation. Le PNUD contribuera à faciliter l'accès à l'encadrement et aux possibilités d'emploi pour les jeunes en adaptant la plateforme YouthConnekt afin de favoriser une plus grande participation des jeunes¹³.

¹² L'initiative « 3S » porte sur la soutenabilité, la sécurité et la stabilité.

¹³ Voir YouthConnekt Africa : <https://www.youthconnektafrica.org/>.

¹⁴ Les partenaires regroupent le PNUD, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation internationale du Travail, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche et l'Institut mondial de la croissance verte.

19. Le PNUD utilisera l'approche MAPS pour mobiliser les partenaires et identifier les possibilités d'obtenir des financements durables afin de résoudre les problèmes liés à la collecte et au suivi des données et aux déficits de capacités au sein du système statistique national. Le PNUD, en partenariat avec l'Organisation météorologique mondiale, s'appuiera sur les tentatives faites précédemment pour adapter et améliorer les systèmes d'information sur le climat et les systèmes d'information météorologiques. L'objectif sera d'améliorer les systèmes d'alerte rapide et de générer des données fiables pour éclairer les politiques et la planification dans les secteurs sensibles au climat.

20. En novembre 2016, le Burkina Faso a accueilli la première « Académie verte », rassemblant les parties prenantes et les organismes des Nations Unies participant au Partenariat pour l'action en matière d'économie verte (PAGE) et à Switch Africa Green¹⁴. Le PNUD et la FAO fourniront des conseils sur les possibilités d'emplois verts et le PNUD aidera le Gouvernement du Burkina Faso à identifier et à obtenir un financement de l'action climatique du FEM et du Fonds vert pour le climat. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire avec le Mozambique seront étudiées afin d'intégrer les initiatives sur l'environnement et les changements climatiques au processus de budgétisation. Les meilleures pratiques en matière de gestion durable de l'eau et des terres au Niger seront encouragées.

Résilience face aux effets des changements climatiques, aux catastrophes naturelles et aux urgences d'ordre humanitaire

21. Le Burkina Faso a élaboré un plan quinquennal (2016-2020) afin d'améliorer la résilience et de renforcer les capacités locales en matière de réduction des risques et de préparation aux catastrophes, dans le cadre de la Déclaration de Sendai. Cette composante appuiera la mise en œuvre du plan national et consistera à : i) élaborer des plans de résilience pour les communautés qui se relèvent encore de chocs passés ; ii) renforcer les capacités en matière de collecte de données et de coordination au niveau local, et veiller à ce que les besoins spécifiques des femmes et des enfants sont pris en considération ; et iii) développer les capacités institutionnelles et fournir un appui technique pour la préparation aux situations d'urgence et la réduction des risques de catastrophe.

22. Le PNUD aidera l'agence chargée de la préparation et de la réponse aux urgences à mieux travailler avec les ministères de chaque secteur et à demander des ressources pour les plans de résilience. Cette stratégie s'appuiera sur des plateformes existantes de partenaires humanitaires et de développement, qui seront examinées afin de les harmoniser avec « la nouvelle méthode de travail » et les priorités du Burkina Faso durant la phase de transition, et aura également pour objectif de faciliter des activités conjointes d'analyse, de planification et de suivi.

III. Administration du programme et gestion des risques

23. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. La manière dont les responsables doivent rendre compte, aux niveaux du pays, de la région et du

¹⁴ Les partenaires regroupent le PNUD, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation internationale du Travail, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche et l'Institut mondial de la croissance verte.

siège, des activités qu'ils mènent dans le cadre du programme de pays est précisée dans les politiques et procédures relatives aux programmes et aux opérations du PNUD ainsi que dans le cadre régissant les contrôles internes. Conformément à la décision DP/2-013/32 du Conseil d'administration, tous les frais directs en lien avec l'exécution du projet seront facturés aux projets concernés. À cet égard, le bureau aura les ressources pour déployer les compétences nécessaires à l'exécution du programme de pays. Durant la mise en œuvre du programme, le PNUD examinera les diverses structures et procédures pour garantir qu'elles soient adaptées aux objectifs fixés et suffisamment souples pour s'adapter à d'éventuelles évolutions, aux réformes des Nations Unies et au nouveau plan stratégique du PNUD.

24. Le programme sera exécuté et mis en place au niveau national dans le cadre plus large du PNUAD pour 2018-2020. Cela se fera en collaboration avec le ministère chargé de la coopération au service du développement et de la coordination de l'aide. Compte tenu de l'augmentation des attentes du public et de la demande de soutien pour les services et l'exécution des programmes, le PNUD appuiera la mise en œuvre des programmes qui sont financés par le Gouvernement. Les projets auront recours aux méthodes les plus pertinentes pour garantir une fourniture efficace d'outils et de services et des résultats durables. La mise en œuvre de ces projets sera directe afin de garantir la responsabilité effective du PNUD dans tous les scénarios de programmation complexes.

25. Des ressources seront rendues disponibles grâce à l'utilisation systématique de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds (HACT), et cela sera fait en coordination avec d'autres organismes des Nations Unies afin de gérer les risques fiduciaires. Le PNUD renforcera les capacités des partenaires responsables de l'exécution nationale et élaborera des stratégies de désengagement.

26. Les principaux risques sont les suivants : i) l'insécurité causée par les groupes extrémistes ; ii) les catastrophes naturelles (inondations et sécheresses) ; et iii) l'insuffisance des ressources et les difficultés à mobiliser des ressources suffisantes causées par l'évolution des priorités des partenaires.

27. Afin d'atténuer les risques posés par l'extrémisme, le PNUD fait figurer parmi les priorités du programme la réforme du secteur de la sécurité, l'emploi des jeunes et la pérennisation de la paix. En ce qui concerne les risques liés aux ressources et aux partenariats, le PNUD se servira du contrôle des risques comme outil pour produire ses rapports, pour prendre ses décisions et pour diversifier ses stratégies de partenariats et de mobilisation des ressources en favorisant la coopération avec le secteur privé (principalement des compagnies minières afin de promouvoir la responsabilité sociale des entreprises et de stimuler les investissements en faveur des communautés locales), avec les fondations et les institutions financières internationales. Cela favorisera un plus grand respect des clauses contractuelles et renforcera la communication stratégique en accordant une plus grande importance à la visibilité des résultats.

28. Pour gérer ce vaste portefeuille de programmes, le bureau de pays renforcera ses capacités d'approvisionnement et ses capacités financières et logistiques, tout en utilisant des modalités contractuelles souples afin de permettre des modifications d'effectifs en fonction des fonds disponibles et des activités du programme. Les standards d'assurance qualité et les normes sociales et environnementales du PNUD s'appliqueront à tous les projets financés par le PNUD et seront mis à la disposition totale du Gouvernement pour l'évaluation du PNDES et des projets connexes. Le PNUD renforcera les contrôles financiers, la supervision des programmes et projets et son système d'évaluation des partenaires pour garantir l'utilisation optimale des ressources allouées aux actions et pour gérer les éventuels risques fiduciaires.

IV. Suivi et évaluation

29. Le suivi du programme sera effectué à l'aide d'une approche reposant sur la gestion axée sur les résultats et l'assurance qualité. Les réalisations concrètes du programme seront évaluées par des institutions impliquées dans sa mise en œuvre, par les représentants des bénéficiaires, par le bureau de pays du PNUD et par divers comités directeurs. Les réalisations et les produits seront suivis régulièrement par le biais de rapports trimestriels et annuels. Le PNUD appuiera la collecte de données au début du programme afin de fournir des informations dans certaines situations où l'on manque de données factuelles. Les indicateurs de réalisations du cadre de résultats et d'allocation de ressources seront révisés afin de tenir compte des indicateurs de réalisations du nouveau plan stratégique.

30. Au moins 5 % des ressources du programme seront allouées aux initiatives de suivi et d'évaluation afin de financer la collecte et le suivi des données et l'évaluation de l'assurance qualité des produits. Le bureau de pays renforcera ses capacités internes de collecte, d'analyse et d'utilisation des données pour suivre de près les contributions du programme grâce aux changements constatés. Les possibilités d'évaluations et d'examens conjoints avec d'autres organismes des Nations Unies seront étudiées. Le marqueur politique égalité homme-femme sera pris en compte durant les phases de planification et de prise de décisions et durant la comptabilisation des dépenses et des investissements liés au programme.

31. Les données servant d'indicateurs pour le programme seront rassemblées selon le sexe, l'âge, la zone géographique et d'autres marqueurs afin de mieux comprendre les changements. Les données recueillies seront utilisées pour établir le rapport de mise en œuvre du PNDES et seront incorporées au système de suivi et aux plateformes de partage des connaissances du PNUD. Le PNUD et ses partenaires du programme renforceront les capacités des organisations impliquées dans le suivi du PNDES pour améliorer la qualité des données, pour mieux s'adapter aux bénéficiaires du programme et mieux progresser vers l'objectif de ne laisser personne de côté et vers la réalisation des objectifs de développement durable. Des instituts de recherche spécialisés et des universités seront contactés et il leur sera demandé de fournir une assistance pour tester les cadres logiques qui sous-tendent les stratégies et les politiques nationales appuyées par le programme. Le cas échéant, ils seront invités à examiner les réalisations du programme.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Burkina Faso (2018-2020)

Priorité ou objectif du pays : Réforme des institutions et modernisation de l'administration

Réalisation énoncée dans le PNUAD faisant intervenir le PNUD : **Réalisation 1.1** D'ici à 2020, améliorer l'efficacité des institutions et faire en sorte que la population du Burkina Faso, en particulier les personnes les plus exposées aux risques de conflit et d'insécurité, vive dans la paix et la sécurité dans un État de droit

Réalisation correspondante du plan stratégique : Il est répondu aux attentes des citoyens en ce qui concerne la liberté d'expression, le développement, l'état de droit et le respect du principe de responsabilité, grâce à des systèmes de gouvernance démocratique plus solides.

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)</i>
Qualité des politiques et institutions (indice d'évaluation des politiques et institutions nationales) Niveau de référence : 3,6 (2015) ; Niveau cible : 4,8	Indice d'évaluation des politiques et institutions nationales de la Banque mondiale Entité responsable : PNUD	Produit 1.1 : Certaines institutions aux niveaux national et décentralisé disposent de capacités fonctionnelles, y compris de procédures, de systèmes et d'outils pour des passations de marchés publics efficaces et transparentes Indicateur 1.1 : Taux moyen d'exécution des projets et programmes Niveau de référence : 69,37 % ; Niveau cible : 90 % Source : Rapport annuel de la Direction générale de l'économie et de la planification, Fréquence de la collecte : Annuelle	FNUAP, UNICEF, Union européenne, Banque mondiale, et les ministères en charge de l'économie	Ressources ordinaires : 7 383 000 Autres ressources : 1 500 000
Indice de perception de la corruption Niveau de référence : 38/100 (2015) ; Niveau cible : 52/100	Rapport annuel de Transparency International Entité responsable : PNUD	Produit 1.2 : Le secrétariat pour la coordination du PNDES et les entités décentralisées disposent de capacités techniques et d'outils pour élaborer et suivre les programmes reposant sur des indicateurs alignés sur les objectifs de développement durable Indicateur 1.2.1 : Pourcentage de programmes et de politiques sectorielles ciblant les populations les plus vulnérables. Niveau de référence : 0 % ; Niveau cible : 80 % Source : Rapport de la Direction générale de l'économie et de la planification (DGEP) Fréquence de la collecte : Annuelle	Services du Premier Ministre Ministère de l'économie et des finances Institut national de la statistique et de la démographie	
Proportion de personnes vulnérables ayant accès aux services de justice, y compris les mineurs en conflit avec la loi Niveau de référence : 70 % (2016) ; Niveau cible : 80 %	Annuaire statistique du Ministère de la justice, des droits humains et de la promotion civique, rapport annuel (MJDHPC) Entité responsable : Direction générale des études et des statistiques sectorielles (DGESS)	Indicateur 1.2.2 : Proportion de rapports de suivi du PNDES axés sur les ODD établis par le système statistique national Niveau de référence : 0 % ; Niveau cible : 100 % Source : Rapports annuels du plan stratégique/PNDES		
Nombre de personnes bénéficiant d'une assistance multisectorielle après un conflit	Rapport annuel du MJDHPC			

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)
Niveau de référence : 2 145 (2017) ; Niveau cible : 1 839	Entité responsable : DGESS du MJDHPC ;	Produit 1.3 : Les institutions chargées de la primauté du droit, de l'aide juridictionnelle et de la réconciliation nationale ont la capacité opérationnelle pour fournir à la population des services de justice et pour faciliter le processus de réconciliation	Bureau d'appui à la consolidation de la paix Haut-Commissariat aux droits de l'homme	
Taux d'exécution des recommandations de l'Examen périodique universel Niveau de référence : 35 % (2015) ; Niveau cible : 45 % (2020)	Rapport annuel du MJDHPC Entité responsable : DGESS du MJDHPC	Indicateur 1.3.1 : Nombre d'affaires de justice transitionnelle traitées par le Haut Conseil pour la réconciliation et l'unité nationale (HCRUN) Niveau de référence : 1 000 Niveau cible : 5 065 Source : Rapport annuel du HCRUN Fréquence de la collecte : Annuelle	Haut Conseil pour la réconciliation et de l'unité nationale Association des femmes juristes du Burkina Faso Centre pour la gouvernance démocratique	
Indice Ibrahim pour la gouvernance en Afrique Niveau de référence : 52,2/100 (2015) ; Niveau cible : 65/100 (2020)	Rapport de la Fondation Mo Ibrahim Entité responsable : PNUD	Indicateur 1.3.2 : Nombre d'affaires de justice transitionnelle traitées grâce à l'aide juridictionnelle Niveau de référence : 0 Niveau cible : 100 Source : Rapport annuel du ministère chargé de la justice Fréquence de la collecte : Annuelle	Conseil national de lutte contre le sida ; ministères chargés de la justice, des droits humains, de l'environnement ; Commission nationale	
Perception en pourcentage des risques de conflits Niveau de référence : 60,3 % (2015) ; Niveau cible : 39,6 %	Rapport sur l'état des lieux des conflits communautaires Entité responsable : DGESS du MJDHPC	Produit 1.4 : Acteurs du cadre de sécurité nationale et du secteur de la sécurité disposent des connaissances et des outils nécessaires pour s'acquitter de leur mission conformément aux principes démocratiques.	Réseaux et coalitions d'associations de lutte contre le VIH/sida et pour la promotion de la santé ; Association des femmes juristes du Burkina Faso Mouvement burkinabè des droits de l'homme et des peuples (MBDHP)	
		Indicateur 1.4.1 : Pourcentage du personnel des forces de défense et de sécurité nouvellement recruté possédant les connaissances nécessaires sur les droits de l'homme et les principes démocratiques. Niveau de référence : À déterminer ; Niveau cible : 60 % Source : Rapport sur l'exécution des projets Fréquence de la collecte : Annuelle	FNUAP, Volontaires des Nations Unies, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), ONUDC, Bureau d'appui à la consolidation de la paix, gouvernements du Japon et du Luxembourg et Union européenne	
		Indicateur 1.4.2 : Existence d'une réforme de la stratégie du secteur de la sécurité	Ministères chargés de la sécurité, de la défense, de la justice	
			MBDHP	

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)
		<p>Niveau de référence : Non ; Niveau cible : Oui Source : Rapport annuel du Ministère de la sécurité Fréquence de la collecte : Annuelle</p>	<p>Conseil national des organisations de la société civile</p>	
		<p>Produit 1.5 : Les organisations de la société civile et les dirigeants communautaires (y compris les femmes) aux niveaux central et local et dans les zones frontalières disposent de forums de dialogue ouvert et de mécanismes de contrôle par les citoyens.</p>	<p>Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), le FNUAP, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'UNICEF</p>	
		<p>Indicateur 1.5.1 : Pourcentage d'alertes signalées par les organisations de la société civile auprès des institutions publiques et des entreprises privées qui ont donné lieu à des réponses positives Niveau de référence : à déterminer % ; Niveau cible : 90 % pour les institutions publiques et les entreprises privées, respectivement Source : Rapport annuel du Conseil national des organisations de la société civile Fréquence de la collecte : Annuelle</p>	<p>Conseil national de lutte contre le sida ; MJDHPC, ministère chargé de l'environnement ; Commission nationale ; municipalités</p> <p>Réseau national de lutte anticorruption Conseil supérieur de la Communication du ministère chargé de la communication</p>	
		<p>Indicateur 1.5.2 : Proportion des dirigeants religieux ayant une aptitude confirmée à mener le dialogue interreligieux. Niveau de référence : 0 % ; Niveau cible : 60 % Source : Rapport du projet, rapport annuel du ministère en charge de l'administration territoriale Fréquence de la collecte : Annuelle</p>	<p>Observatoire burkinabè des médias</p>	
		<p>Indicateur 1.5.3 : Pourcentage d'organisations de la société civile mettant en œuvre des programmes d'éducation civique, y compris des activités de sensibilisation sur la participation des femmes dans les organes de décision. Niveau de référence : 10 % ; Niveau cible : 80 % Source : Rapport annuel du Conseil national des organisations de la société civile Fréquence de la collecte : Annuelle</p>	<p>Conseil national des organisations de la société civile Réseau africain des journalistes pour l'intégrité et la transparence</p>	
		<p>Indicateur 1.5.4 : Pourcentage de diffusion par les médias de programmes d'éducation civique par an, y compris les activités de sensibilisation sur la participation des femmes dans les organes de décision. Niveau de référence : 10 % ; Niveau cible : 80 %</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)
		<p>Source : Rapport annuel du ministère chargé de la communication Fréquence de la collecte : Annuelle Indicateur 1.5.5 : Nombre de régimes de collaboration existant et fonctionnels entre les communautés, les autorités et les forces de sécurité pour parvenir à une plus grande collaboration et développer la confiance dans les institutions. Niveau de référence : 0 Niveau cible : 9 Source : Rapport annuel du ministère chargé de la communication Fréquence de la collecte : Annuelle</p>		
Priorité ou objectif du pays : Revitaliser le secteur productif et stimuler la création d'emplois				
Réalisation énoncée dans le PNUAD faisant intervenir le PNUD : Réalisation 3.2 D'ici à la fin de 2020, faire en sorte que les populations, notamment les jeunes et les femmes dans les zones d'intervention (urbaines/rurales), voient leurs revenus augmenter, adoptent des modes de production et de consommation durables et améliorent leur sécurité alimentaire				
Réalisation correspondante du plan stratégique : La croissance et le développement profitent à tous et sont durables, générant les capacités de production nécessaires pour créer des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus.				
<p>Nombre de ménages ayant accès à des services énergétiques modernes Niveau de référence : 6,4 % (2015) ; Niveau cible : 30 %</p>	<p>Annuaire statistique du ministère chargé de l'environnement</p>	<p>Produit 2.1 : Les ménages ciblés ont accès à des services énergétiques modernes pour leur subsistance et leur consommation domestique.</p>	<p>Ministère chargé de l'environnement, et de l'énergie Municipalités</p>	<p>Ressources ordinaires : 7 279 000</p>
<p>Nombre de jeunes et de femmes bénéficiant des emplois verts créés Niveau de référence : 6 000 (2015) ; Niveau cible : 50 000</p>	<p>Répertoire des emplois verts créés Entité responsable : DGESS du Ministère de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique (MEEVCC)</p>	<p>Indicateur 2.1.1 : Proportion de ménages ayant accès à l'énergie moderne, y compris à des fins productives. Niveau de référence : 0 Niveau cible : 50 % (Femmes : 50 % ; Jeunes : 50 %) Source : Rapport annuel du Ministère de la jeunesse, de la formation et de l'insertion professionnelles ; Fréquence de la collecte : Annuelle</p>	<p>Bellem Wend Tiiga¹⁵ (BELWET) Secteur privé</p>	<p>Autres ressources : 353 018 000</p>
<p>Superficie des terres dégradées dans les zones protégées recouvrées (en hectares)</p>	<p>Rapport annuel du MEEVCC Entité responsable : DGESS du MEEVCC</p>	<p>Indicateur 2.1.2 : Nombre d'associations de femmes gérant des initiatives énergétiques au niveau local (plateformes multifonctionnelles) avec des sources d'énergie hybrides et utilisant des énergies renouvelables au quotidien Niveau de référence : 54 ; Niveau cible : 200 Source : Rapport annuel du ministère en charge de l'énergie Fréquence de la collecte : Annuelle</p>		

¹⁵ Organisation privée.

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)
Niveau de référence : 10 500 ha (2014) ; Niveau cible : 25 000 ha	Rapports d'évaluation des campagnes agricoles	Produit 2.2 : Les jeunes et les femmes dans des zones ciblées ont les capacités d'encadrement et les compétences commerciales nécessaires pour créer des possibilités d'emplois verts et d'emplois dans le secteur des technologies de l'information et des communications (TIC) et pour en bénéficier	Ministère chargé de l'économie, de l'environnement, et de l'énergie	
Taux de satisfaction des besoins en céréales Niveau de référence : 96 % (2015) ; Niveau cible : 140 %	Entité responsable : DGESS du Ministère de l'agriculture et des aménagements hydrauliques (MAAH)	Indicateur 2.2.1 : Nombre d'entreprises créées par des jeunes et des femmes à l'aide des TIC et des pépinières dans les zones ciblées	Municipalités	
Taux de marchandisation des produits agricoles (y compris des cultures de rente) Niveau de référence : 25 % (2010) ; Niveau cible : 37,5 %	Rapports d'évaluation des campagnes agricoles	Niveau de référence : 0 Niveau cible : 700 (Femmes : 200 ; Jeunes : 500) Source : Rapport de projet Fréquence de la collecte : Annuelle	BELWET	
Proportion de zones de réserves en cours d'élaboration Niveau de référence : 25 % (2015) ; Niveau cible : 31 %	Annuaire statistique du MEEVCC	Indicateur 2.2.2 : Nombre de jeunes et de femmes ayant les capacités d'encadrement et les compétences commerciales nécessaires pour créer des possibilités d'emplois verts et en bénéficier dans ces zones ciblées Niveau de référence : 0 Niveau cible : 700 (Femmes : 200 ; Jeunes : 500) Source : Rapport annuel du MEEVCC Fréquence de la collecte : Annuelle	Secteur privé	
Pourcentage de la population connaissant l'insécurité alimentaire (phases 3, 4 et 5) Niveau de référence : 1,31 % (2015) ; Niveau cible : 0 %	Données du Cadre harmonisé du Secrétariat permanent de la coordination des politiques sectorielles agricoles	Produit 2.3 : Les institutions centrales et locales, les communautés et les organisations de la société civile dans les zones ciblées ont les connaissances techniques pour adapter les nouvelles pratiques et les capacités afin d'intégrer la gestion durable des ressources naturelles dans leurs plans de développement	Ministère en charge de la décentralisation, de l'environnement, et de l'énergie	
	Entité responsable : Secrétariat permanent de la coordination des politiques sectorielles agricoles	Indicateur 2.3 : Nombre de municipalités et de régions ciblées avec des plans de développement intégrant la gestion durable des ressources naturelles et les pratiques durables mis en œuvre. Niveau de référence : 0 Niveau cible : 12 (3 régionaux ; 9 municipaux) Source : Rapport annuel de la DGEP Fréquence de la collecte : Annuelle	Municipalités	
			BELWET	

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)
		Produit 2.4 : Les communautés locales dans les régions du Sahel, de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Nord, du Centre-Sud et du Centre-Ouest sont en mesure d'utiliser des techniques agricoles durables et adaptées au climat	Ministères en charge de l'économie et de l'environnement	
		Indicateur 2.4 : Proportion des communautés locales possédant des connaissances sur les techniques agricoles durables et adaptées au climat Niveau de référence : 25 % Niveau cible : 50 % Source : Rapport annuel du Secrétariat permanent du Conseil national pour l'environnement et le développement durable Fréquence de la collecte : Annuelle	Ministères en charge de l'énergie et de l'agriculture FEM Fonds vert pour le climat Gouvernement de l'Autriche	
Priorité ou objectif du pays : Revitaliser le secteur productif et stimuler la création d'emplois				
Réalisation énoncée dans le PNUAD faisant intervenir le PNUD : Réalisation 4.2 D'ici à 2020, les populations dans les zones ciblées, en particulier les groupes vulnérables, sont plus résistantes aux chocs climatiques et écologiques.				
Réalisation correspondante du plan stratégique : Les pays sont à même de réduire les risques de conflit et de catastrophe naturelle, notamment ceux liés aux changements climatiques.				
Nombre de personnes vulnérables aux chocs climatiques et écologiques Niveau de référence : 1 053 000 (2016) ; Niveau cible : 400 000	Rapport annuel du Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation Entité responsable : Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation	Produit 3.1 : Les institutions nationales et locales ont mis en place un système de gouvernance et de gestion des risques tenant compte des disparités entre les sexes et mettant l'accent sur la prévention des catastrophes, les actions de préparation et le relèvement	Ministères chargés des affaires sociales, de l'économie et de la sécurité Gouvernements du Luxembourg et du Japon	Ressources ordinaires : 5 500 040 Autres ressources : 2 500 000
		Indicateur 3.1.1 : Nombre d'institutions nationales et locales disposant d'un système de gouvernance et de gestion des risques tenant compte des disparités entre les sexes et mettant l'accent sur la prévention des catastrophes, les actions de préparation et le relèvement Niveau de référence : 8 Niveau cible : 12 Source : (SP/CONASUR) rapport annuel Fréquence de la collecte : Annuelle		
		Indicateur 3.1.2 : Proportion des indicateurs liés aux victimes de catastrophe ou aux personnes exposées au risque de catastrophe ventilés par sexe Niveau de référence : 40 % ; Niveau cible : 70 % Source : (SP/CONASUR) rapport annuel Fréquence de la collecte : Annuelle		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)
		<p>Indicateur 3.1.3 : Nombre de régions disposant d'un plan de récupération pour la population Niveau de référence : 2 Niveau cible : 13 Source : Rapport annuel du SP/CONASUR Fréquence de la collecte : Annuelle</p>		
		<p>Produit 3.2 : Les institutions nationales et locales impliquées dans la gestion des risques de catastrophe ont renforcé leurs capacités techniques pour faire face aux catastrophes et autres situations d'urgence</p>	Ministères chargés des affaires sociales, de l'économie et de la sécurité	
		<p>Indicateur 3.2.1 : Nombre de plans d'urgence établis aux niveaux régional et local avec la contribution des femmes et des jeunes Niveau de référence : 21 (au niveau local : 14, régional : 7) Niveau cible : 67 (au niveau local : 54, régional : 13) Source : Rapport annuel du SP/CONASUR</p>	Gouvernements du Luxembourg et du Japon	
		<p>Produit 3.3 : Les institutions centrales et locales chargées des interventions d'urgence ont la capacité d'assurer la coordination des interventions en cas de catastrophe Indicateur 3.3.1 : Nombre de régions disposant de la capacité d'assurer la coordination des interventions en cas de catastrophe Niveau de référence : 0 Niveau cible : 13 Source : Rapport annuel du SP/CONASUR Fréquence de la collecte : Annuelle</p>	Ministères chargés des affaires sociales, de l'économie et de la sécurité	
		<p>Indicateur 3.3.2 : Au niveau central, existence d'une structure de décision unique en matière de coordination Niveau de référence : non Niveau cible : oui Source : Rapport annuel du SP/CONASUR Fréquence de la collecte : Annuelle</p>	Gouvernements du Luxembourg et du Japon	